



L'ASSOCIATION CAPPELLA MAGDALENA RECRUTE UNE PERSONNE CHARGÉE DE LA DIFFUSION DES CONCERTS

OBJET ET MOYENS STATUTAIRES DE LA STRUCTURE

L'association Cappella Magdalena a pour but le développement d'une recherche collective autour de la musique sacrée principalement vocale.

L'association Cappella Magdalena met en œuvre, pour répondre à son but, l'étude d'un répertoire, fondé sur une recherche permanente. Pour réaliser son but, l'association Cappella Magdalena sera amenée à créer, produire et diffuser des concerts.

MISSIONS LIÉES AU POSTE

Trouver des dates de concerts vendus, qui pourront éventuellement s'inscrire au sein d'un projet culturel ou pédagogique, en s'appuyant sur nos réseaux existants et en en créant d'autres.

Négocier prix de cession, hébergement, repas, coût de transport...

Dans le cadre de la négociation avec la structure, établir un devis si nécessaire.

Mobiliser de nouveaux publics.

Gérer la communication sur les réseaux sociaux.

Participer au projet global de la structure.

RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES

Elles se font sous la responsabilité du Bureau de l'association et avec l'ensemble des artistes.

PROFIL DE RECRUTEMENT

Expérience en diffusion de spectacles vivants et médiation culturelle.

La maîtrise des outils de bureautique est demandée.

COMPÉTENCES

Intérêt pour le spectacle vivant et pour le répertoire de musique sacrée ancienne.

Qualités d'expression écrite (syntaxe et orthographe) et d'expression orale (aisance au téléphone).

Démarche collaborative et sens du travail en équipe.

Aptitude au travail en partenariat.

Capacité à rechercher l'information.

Capacité d'organisation, sens de la rigueur et de la méthode.

Esprit de synthèse, d'analyse et d'évaluation.

Bonne culture générale.

Dynamisme, ouverture d'esprit et qualité d'écoute.

Créativité et curiosité.

Sens de la pédagogie.

Disponibilité et mobilité (Permis B exigé).

TYPE DE POSTE ET RÉMUNÉRATION

Embauche sous le régime de l'intermittence du spectacle en tant que chargé(e) de production.

Rémunération :

- 25h au SMIC pour la mise en route le premier mois (sous engagement moral de réalisation effective du travail demandé).

- 10 % du montant de cession des concerts vendus ou de la billetterie en autoproduction, après encaissement des recettes par l'association.

CONTACT

Blandine Mesnier, présidente, pour le Bureau de Cappella Magdalena. Joindre au 06 15 92 53 47